



ASSOCIATION POUR L'INTEGRATION DES PERSONNES  
EN SITUATION DE HANDICAP OU EN DIFFICULTE



# PROJET ASSOCIATIF

---

ASSOCIATION POUR L'INTEGRATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP OU EN DIFFICULTE



## Axes principaux

### *1. l'association comme espace de rassemblement et de rencontre des solidarités, des compétences et de synergie des volontés*

**N**otre conception de l'Association est d'abord celle d'un espace de solidarité et d'échanges où se s'unissent des volontés et des compétences, individuelles ou collectives, animées de la même conviction de la nécessité de défendre et promouvoir le respect de la personne en situation de handicap et/ou de difficulté et ses droits à bénéficier de toutes mesures nécessaires pour l'aider à surmonter son handicap ou ses difficultés. Cette recherche de compétences, individuelles ou collectives, organisées, pour l'ensemble des grands secteurs que sont la santé, les loisirs, la culture, le sport, le travail, le logement, la formation, etc. doit être l'un des objectifs premiers de l'Association.

Cette solidarité qui repose sur la volonté de tous d'œuvrer contre la fatalité et la discrimination et l'exclusion, s'exerce en tout premier lieu à l'égard des personnes en situation de handicap et/ou d'inadaptation et leurs familles ; elle s'exerce en lien avec les partenaires de l'Association ; elle s'exerce au sein de l'Association, entre ses établissements et entre les salariés de l'Association.

Conçue comme un lieu d'entraide, de rassemblement, d'échange et de rencontre où se retrouvent en égale situation de concertation la personne accueillie ou accompagnée, le salarié, l'adhérent et le partenaire, chacun s'enrichissant de la rencontre de l'Autre dans sa diversité, l'Association devient un espace de citoyenneté où chacun peut démocratiquement s'exprimer donnant du sens à la symbolique devise « Liberté, Egalité, Fraternité ».

Dans ce cadre, la mission de prise en compte de la situation de chacune des personnes pour le rétablissement de l'égalité des droits et des chances prend tout son sens et l'exigence de gestion, nécessaire et permanente, est au service de cette solidarité et de ces missions.

Dans ce cadre, la représentation et la parole des usagers et de leurs représentants sont favorisées à tous les niveaux, notamment à travers les Conseils de la vie sociale et le fonctionnement des instances associatives.



# Axes principaux

## 2. la dynamique de l'intégration

**L**e projet de l'Association consiste à tout mettre en œuvre pour promouvoir et faciliter le soutien à l'intégration des personnes qu'elle accueille et accompagne. Il s'organise autour du principe de soutien à l'intégration sociale, scolaire, culturelle, professionnelle, avec la nécessaire dimension de soins.

Les pratiques peuvent différer - les principes sont intangibles - les services mis en œuvre doivent aller au-delà de la simple compensation du ou des handicaps de la personne accueillie. Ils doivent essentiellement viser à l'abolition des barrières entre la personne en situation de handicap et/ou en difficulté et sa pleine insertion dans la société:

→ Il s'agit d'abord, en proposant les moyens d'une construction personnelle librement choisie, que la personne handicapée soit l'acteur de sa propre vie, en affirmant en même temps avec force qu'elle est aussi acteur de la nôtre, chacun ne se construisant que par interactivité avec l'autre.

→ Notre projet vise ensuite au maintien de la personne dans son environnement en favorisant la meilleure forme d'insertion. Cela signifie concrètement que, lorsque cela correspond au projet de vie de la personne, nous cherchons d'abord et avant tout à promouvoir les solutions locales et intégratives afin de toujours tenter de la placer dans son milieu de vie ordinaire plutôt que

de l'en exclure. Lorsque ce lieu de vie est l'établissement, faisons en sorte que cela ne soit jamais un lieu d'exclusion ou de ségrégation mais un lieu d'interaction avec son environnement afin de toujours favoriser l'intégration et l'insertion de chaque personne accueillie.

→ Notre action s'organise nécessairement dans un souci de proximité : proximité de la personne avec sa famille, éventuellement avec son lieu d'origine, proximité de nos équipes avec les partenaires. Cela implique que nous devons veiller à ce que l'implantation de nos services se fasse au plus près des besoins, c'est-à-dire au plus près des lieux de vie des personnes.

→ La dynamique du soutien à l'intégration passe par le travail avec les partenaires eux-mêmes : familles, Education Nationale, équipements sociaux et associatifs locaux et services publics, réseau de prise en charge et de soin. Une politique de convention de partenariat devra être menée afin que, sur ces principes fondamentaux, il n'y ait pas ambiguïté de perception.

→ Ce travail, en vue d'une meilleure prise en compte du handicap, se matérialise non seulement en l'apport de matériels et de moyens, mais aussi de compétences et de support technique.

## Axes principaux

→ À l'interface des dispositifs de soutien et de prise en charge, nos structures et services œuvrent ainsi dans le sens d'une plus grande cohésion sociale. Dans cette optique, une partie de nos interventions visent à créer des espaces et des temps de

relais pour les familles et les partenaires. De même, à travers le dépistage de situations à risque et grâce au diagnostic partagé, nous pouvons mettre particulièrement l'accent sur le rôle fondamental de la prévention.

### *3. l'inscription dans des réseaux de solidarité locaux, le travail en partenariat autour des projets individuels*

**L**'implantation de notre action et de nos services au niveau régional, dans le réseau d'entraide local, doit être le reflet de notre volonté de soutenir l'intégration des personnes. L'ARI privilégie ainsi le principe de complémentarité au sein d'un réseau d'intervention local en vue d'actions concertées. Face à des besoins complexes et variés, il s'agit de travailler avec l'utilisateur et les partenaires à la construction de son projet, en favorisant la constitution de maillages locaux, et le partage des compétences.

Chacun de nos établissements ou services détermine ses actions en réponse à des besoins identifiés sur sa zone géographique d'intervention et dans la complémentarité avec les autres établissements de l'Association et les autres partenaires.

Dans ce cadre, notre stratégie consiste à trouver les réponses les mieux adaptées, en réinterrogeant sans cesse notre savoir-faire et nos pratiques au regard de ce qui est dû par la société aux personnes en situation de handicap et/ou d'inadaptation.

# Autres principes structurant le projet associatif

## 1. un souci constant d'adaptation aux besoins

**L**e souci permanent d'adaptation qui découle de notre conception intégrative induit la reconnaissance de la diversité des pratiques et des modes de prises en charge et la promotion des approches plurielles ; il nous conduit au refus de l'uniformité, des idéologies, des à priori et des préjugés, ceux-ci devant s'effacer devant les besoins des personnes accueillies.

Pour cette raison, nous privilégions les structures adaptatives, pluri-professionnelles, souples, réduites et mobiles, organisées autour de la personne.

Pour la même raison, notre projet fait de la formation professionnelle de

l'ensemble des personnels de l'Association comme des adhérents un des outils essentiels de la réussite de nos missions.

Il s'agit de mettre en place, dans l'espace comme dans le temps, des lieux privilégiés où chacun pourra évaluer ses pratiques et s'interroger, analyser, rechercher et par la même se remettre concrètement en cause au regard des évolutions de la société, des connaissances et des modes de représentation afin d'être toujours en mesure de mieux prendre en compte les spécificités de chacun – personne accueillie ou accompagnée, le salarié, l'adhérent et le partenaire, chacun s'enrichissant de la rencontre de l'Autre dans sa diversité,

## 2 - l'évaluation en vue de l'amélioration continue de la prestation

**L**a diversité des pratiques n'échappe cependant pas à l'impérieuse nécessité de l'évaluation, dont l'objet final est l'amélioration continue des services fournis.

Notre conception de l'évaluation est positive: l'évaluation est source de questionnement pour avancer ; qualitative et quantitative, elle s'articule autour de référentiels qui sont le fruit d'un travail collectif.

## 3 - l'exigence de formalisation – la capacité à rendre compte de nos actions

**A**u-delà de l'évaluation, il importe également de rendre compte de notre mission et de nos actions, en toute transparence et dans le respect du travail de chacun. La formalisation de nos procédures et de nos pratiques, de nos partenariats, de leur application, et du résultat de nos actions est une condition incontournable de bonne conduite de nos missions.

Cette formalisation va de pair avec l'utilisation d'outils de gestion et de suivi qui assurent cette transparence, non seulement en interne, mais également vis-à-vis de l'extérieur, pour les usagers, les financeurs, et les partenaires.

Elle correspond aussi à une exigence



# Autres principes structurant le projet associatif

en matière de rigueur de gestion, de bonne utilisation des fonds publics et associatifs, de recherche d'efficacité

dans la réalisation de nos actions vis-à-vis des personnes accueillies.

## 4 - la recherche de transversalité et de mutualisation

**T**irant parti de sa dimension régionale et de la pluralité de ses compétences, l'Association utilise la transversalité comme levier pour favoriser le partage et la bonification des pratiques. Cette recherche de transversalité et de mutualisation doit se conjuguer harmonieusement avec la connaissance du terrain qu'apporte l'établissement avec l'action, première et indispensable, qu'il a à mener au sein de son environnement local.

C'est par ces mises en commun des divers savoirs et pratiques que s'opère le nécessaire décloisonnement des cultures institutionnelles. Les échanges intra et inter-établissements entre professionnels, la réalisation de formations, les séminaires ou les travaux communs, la mobilité entre les établissements deviennent autant

d'outils de cette essentielle transversalité qui visent, au final, à la meilleure inscription et intervention des établissements au sein de maillages locaux.

Dans ce cadre, le siège joue un rôle important de coordination et de facilitateur, en plus que de support technique ; il privilégie la responsabilisation et l'auto-contrôle plutôt que le contrôle centralisé ; le travail d'équipe et la concertation plutôt que l'organisation hiérarchique ou pyramidale.

L'association vise ainsi à la synergie et à la mutualisation des moyens, aux possibles économies d'échelle, sans que cela ne se traduise, outre mesure, par un besoin de centralisation.

## 5 - la lutte contre la maltraitance et la promotion de la bientraitance

**L**a lutte contre la maltraitance et la promotion de la bientraitance sont des axes directeurs essentiels qui guident nos actions.

C'est un sujet qui pourrait être considéré comme « allant de soi » et pourtant particulièrement complexe.

La fragilité des personnes accueillies conduit à la mobilisation contre la maltraitance et pour la promotion de la bientraitance.

Outre le fait que tous les établissements de l'association participent de cette dynamique, les services de traitement ambulatoires (CMPP, CAMSP, Sessad) sont particulièrement impliqués dans la prévention des situations de maltraitance (écoute de la souffrance familiale, guidance socio-éducative...). Il y aura lieu de préciser au niveau du projet, les moyens que l'établissement se donne pour prévenir et lutter contre la maltraitance et promouvoir la bientraitance.



# Conséquences sur le projet des établissements

**L**a mission de l'Association, de ses instances et de ses services, est de promouvoir au sein des établissements les principes ainsi définis et validés, ainsi que les projets et les initiatives spécifiques, mis en cohérence avec les orientations de l'Association, qui s'élaborent dans les établissements et services, là où se trouvent l'utilisateur et le service qui lui est rendu.

Concrètement, chaque établissement et/ou service devra à travers son projet:

1. **Définir comment il conçoit l'intégration**, comment il la soutient, les moyens qu'il met en œuvre, compte tenu de ses spécificités et de celles des personnes accueillies ; comment son intervention se réalise dans le milieu «ordinaire» hors de l'établissement. Lorsque ce lieu de vie est l'établissement, faisons en sorte que cela ne soit jamais un lieu d'enfermement, d'exclusion ou de ségrégation mais un lieu d'interaction avec son environnement afin de toujours favoriser l'intégration et l'insertion de chaque personne accueillie. Il doit, si besoin est, se transformer et mettre en œuvre des solutions et des pratiques intégratives.
2. **Les droits, le respect et l'accueil de la personne sont des principes intangibles.** Le projet d'établissement doit indiquer quelle place il donne à la personne accueillie, et à ses représentants et notamment :

→ comment il favorise, à travers l'établissement des projets

individuels, des contrats de séjour ou des documents individuels de prise en charge, à travers également le conseil de la vie sociale ainsi que toute forme de participation à l'initiative de l'établissement ou des représentants des usagers, ou de leurs familles et amis : l'établissement doit ainsi faciliter le droit d'association et de représentation des parents et amis sous la forme qu'ils choisissent de se donner.

→ comment il recherche le consentement éclairé de la personne handicapée et/ou inadaptée par la prise en compte de ses besoins exprimés directement ou indirectement.

3. **Indiquer en quoi les réponses mises en œuvre sont en cohérence** avec les besoins locaux d'une population, dans une logique de proximité.
4. **Détailler le réseau de partenaires complémentaires** où l'établissement s'inscrit -Ari et hors Ari-, réseau où chacun partage le même objectif de service à la personne en situation de handicap. Expliciter la place particulière que l'établissement occupe dans ce réseau, compte tenu de ses compétences et missions propres, les liens qui l'unissent à ses partenaires, comment s'organisent concrètement la dimension pluri-professionnelle, le partage des compétences, les différents relais.



# Conséquences sur le projet des établissements

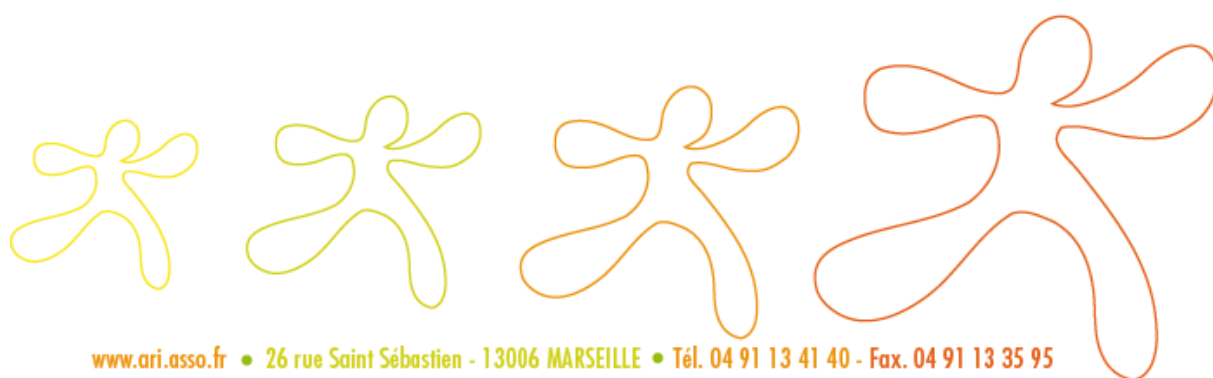
5. Synthétiser les corpus théoriques sur lesquels se fondent ses pratiques, pour donner la visibilité nécessaire aux usagers, aux familles et aux partenaires.

Indiquer comment il fait en sorte que la dynamique de son projet ne soit pas figée, que non seulement elle se renouvelle, mais laisse également la place à des approches alternatives, de façon à proposer le plus large spectre pour répondre de la manière la plus adaptée possible à la problématique particulière de chaque personne.

6. Expliciter comment il assure l'évaluation et la traçabilité de ses actions, en référence au projet, décrire les procédures et les outils qu'il met en œuvre à cet effet, et notamment comment il associe les salariés, les usagers, leurs représentants et les partenaires à son évaluation et comment il leurs rend compte de son activité et de ses prestations.

Décrire comment il prend place dans une dynamique associative, dans ses dimensions technique et culturelle, comment il participe au décloisonnement des structures et s'implique dans la vie associative.

Préciser enfin les moyens qu'il se donne pour prévenir et lutter contre la maltraitance, promouvoir la bientraitance: formation et information, procédures, travail de fond sur les pratiques.



[www.ari.asso.fr](http://www.ari.asso.fr) • 26 rue Saint Sébastien - 13006 MARSEILLE • Tél. 04 91 13 41 40 - Fax. 04 91 13 35 95